

Devenir adhérent de la SPASM

Écrit par François-Xavier

Vendredi, 14 Septembre 2018 18:52 - Mis à jour Mardi, 01 Septembre 2020 19:25

Vous souhaitez devenir adhérent de la SPASM ? Bienvenu !

Le montant de la cotisation pour l'année (septembre 2020 à juin 2021) est de 75,00 €. C'est 1/2 tarif pour les jeunes de moins de 25 ans, demandeurs d'emploi et pour un second abonnement de conjoint(e).

Les membres de l'année 2019-2020 renouvelant leur cotisation pour cette nouvelle année, bénéficieront d'une remise exceptionnelle pour tenir compte du fait que l'année fut tronquée à cause du confinement (décision du conseil d'administration de l'association).

La cotisation donne droit à toutes les activités du club y compris les cours d'initiation.

Le règlement de la cotisation se fait auprès du trésorier du club, lors des prochaines séances du jeudi soir, de préférence par chèque à l'ordre de SPASM.

En plus du règlement, merci de remplir la fiche d'inscription disponible en téléchargement : [au format Microsoft Word](#)

et au

[format PDF](#)

Pour toute autre question, passez-nous voir un jeudi soir (à partir de 20h) ou [contactez-nous](#) .